



PROGRAMME DE SOUTIEN À LA RECHERCHE AUTOCHTONE¹ (2024-2025)

SOMMAIRE DU PROGRAMME

OBJECTIFS

- ❖ Servir de levier pour démarrer ou soutenir un projet de recherche qui concerne les besoins et les priorités des peuples autochtones
- ❖ Favoriser l'intégration des perspectives autochtones dans la recherche à l'Université de Moncton
- ❖ Appuyer des projets de recherche menés en partenariat avec les communautés² autochtones
- ❖ Soutenir des projets qui sont susceptibles de contribuer au développement et à l'épanouissement des communautés autochtones

SOUTIEN FINANCIER OFFERT

- ❖ Subvention³ maximale : 5 000 \$ (une subvention sera accordée par année)

DATE LIMITE : le 20 février 2024, 16 h

PRINCIPES DE FINANCEMENT

Ce programme vise à apporter une aide financière aux professeures et professeurs de l'Université de Moncton dans le but d'encourager la recherche partenariale menée avec les communautés autochtones et de soutenir des projets qui contribueront à accroître les connaissances et la compréhension à l'égard des peuples autochtones. Ce concours est ouvert à toutes les disciplines. Il a été conçu pour appuyer la recherche menée « par et avec » les peuples autochtones.

ADMISSIBILITÉ

- Professeures et professeurs détenant un rang professoral (adjoint, agrégé ou titulaire) ainsi que les doyennes, doyens, vice-doyennes et vice-doyens de facultés, les directrices et directeurs d'écoles ainsi que les professeures et professeurs en sabbatique.

¹ Une définition de la recherche autochtone se trouve à [Définitions \(sshrc-crsh.gc.ca\)](https://www.sshrc-crsh.gc.ca/definitions) et le terme autochtone réfère aux personnes des Premières nations, des peuples inuit ou métis et d'autres nations autochtones.

² Le terme communauté est utilisé dans son sens large et peut inclure des associations, regroupements, etc.

³ L'octroi d'une subvention à une professeure ou un professeur temporaire est conditionnel à l'obtention d'un contrat pour la prochaine année universitaire.

Les demandes d'équipe, tout comme les demandes individuelles, sont admissibles. Dans le cas d'une demande d'équipe, le dossier de renseignements professionnels de chacun des membres de l'équipe doit accompagner la demande. Quoique le nombre de membres de l'équipe ne soit pas un critère pour déterminer le montant accordé, la capacité collective dans l'exécution du projet sera toutefois étudiée.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Les critères d'évaluation des demandes adoptés par le Conseil de la FESR sont les suivants :

A. Excellence du dossier de réalisations de la professeure ou du professeur

Expertise et expérience de la professeure ou du professeur; importance, originalité et régularité des contributions au domaine de recherche tel qu'en témoigne le dossier de renseignements professionnels; incidence de ces contributions; formes de publications en fonction du domaine de recherche; dans le cas de publications conjointes, importance de la contribution à la publication; retombés des projets financés par la FESR; travaux en collaboration avec des chercheuses et chercheurs provenant d'autres universités ou du milieu industriel.

Pour les professeures et professeurs établis, l'obtention de subventions externes ou les démarches de recherche de subventions externes seront considérées. Nonobstant, pour les personnes nouvellement embauchées depuis moins de deux années, il est essentiel de démontrer des tentatives d'obtention de financement externe.

B. Mérite et qualité du projet

Originalité, innovation et importance des travaux et des contributions prévus; clarté et portée des objectifs; clarté et pertinence de la méthodologie; faisabilité du projet; lettre(s) d'appui du ou des partenaires; complémentarité de l'équipe, s'il y a lieu.

C. Contribution à la formation de chercheuses et chercheurs (implication d'étudiantes ou d'étudiants dans le projet proposé)

Qualité et importance des contributions à la formation à la recherche de chercheuses et chercheurs compte tenu du domaine de recherche à l'Université de Moncton; incidence du projet sur la formation.

D. Arrimage avec les objectifs du programme

Pertinence du projet en lien avec les objectifs du programme, soit 1) servir de levier pour démarrer ou soutenir un projet de recherche qui concerne les besoins et les priorités des peuples autochtones; 2) favoriser l'intégration des perspectives autochtones dans la recherche à l'Université de Moncton; 3) appuyer des projets de recherche menés en partenariat avec les communautés autochtones; 4) soutenir des projets qui sont susceptibles de contribuer au développement et à l'épanouissement des communautés autochtones.

E. Justification du budget

Pertinence et justification du budget; disponibilité d'autres sources de financement; besoins spéciaux liés à la nature du projet, et sa pérennité. **Ces fonds doivent être dépensés au Canada.**

PROCÉDURES DE SOUMISSION

IMPORTANT : Les demandes incomplètes ou qui ne respectent pas le format spécifié seront refusées par le Conseil. Les pages excédentaires ne seront pas considérées dans l'évaluation.

Une demande complète consiste en :

- 1- Formulaire conçu à cet effet https://www.umoncton.ca/fesr/financement_interne, longueur maximale de trois (3) pages, en caractères 12 points à simple interligne. Veuillez signer et dater votre demande. Toute demande non signée sera retournée.
- 2- Lettre(s) d'appui du ou des partenaires.
- 3- Dossier de renseignements professionnels pour chaque membre de l'équipe.

La demande, le dossier de renseignements professionnels (DRP) et les annexes doivent être acheminés électroniquement en un seul envoi, à la boîte courriel des concours internes de financement de la recherche à l'adresse fesr.concoursinternes@umoncton.ca. Le format proposé pour le DRP doit être respecté.

Un avis d'accusé de réception vous parviendra par courriel. Si vous ne recevez pas cet avis dans les 48 heures ouvrables de l'envoi électronique de votre dossier, communiquez immédiatement avec la FESR.